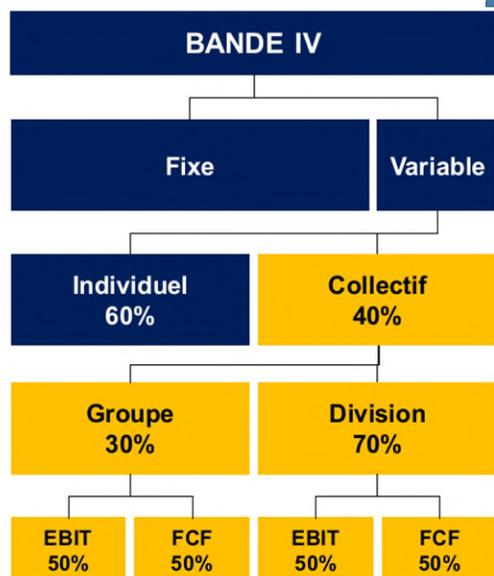
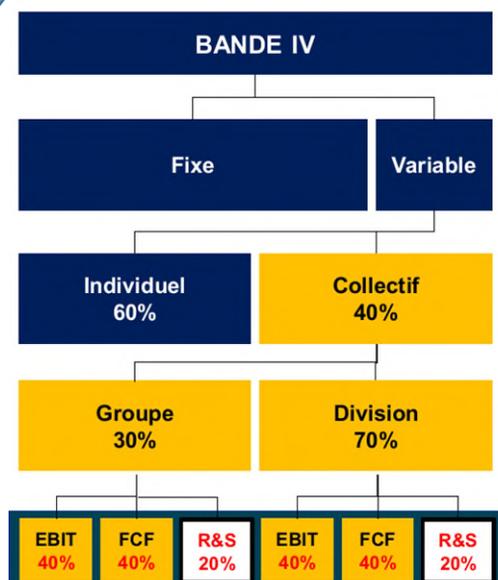


LA RÉMUNÉRATION DES BAND IV ÉVOLUE

AVANT



APRÈS



* EBIT : résultats avant frais financiers et impôts, avant éléments exceptionnels et amortissements des écarts d'acquisition.

* FCF : Flux de trésorerie disponible.

* R&S : $TF1 : 12 \text{ mois} \times 1\,000\,000 / \text{Somme des heures travaillées sur 12 mois.}$



POINTS POSITIFS

- La structure de rémunération des Band IV reste harmonisée au niveau européen.
- Introduction d'un critère commun partagé par tous les salariés Airbus : indicateur de Responsabilité et Développement durable (R&S) comme objectif opérationnel de l'intéressement et objectif de la part collective de la rémunération variable des Band IV et au-dessus.
- Un objectif opérationnel non financier inclus dans la part variable collective qui doit permettre de donner de la visibilité et du sens.



POINT NÉGATIF

- Les objectifs collectifs sur l'EBIT et FCF non portés à la connaissance des cadres supérieurs, sont en totale contradiction avec le principe d'une part variable, levier de motivation de la rémunération.

LA CFE-CGC SIGNERA L'AVENANT 2 À L'ACCORD DE GROUPE SUR LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DES CADRES SUPÉRIEURS.